



Déclaration des élues

du SNUDI FO 63

à la CAPD du 6 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le rapport Delevoye sur les retraites, publié le 18 juillet, a confirmé toutes les craintes exprimées par la confédération FO : il ne s'agirait ni plus ni moins que de supprimer tous les régimes de retraites existants pour les remplacer par un régime universel par points. En instaurant le calcul sur la base de point à la valeur variable et fluctuante (en fonction de la conjoncture économique), elle aboutirait à instaurer un système n'offrant plus aucune garantie de revenus fixes versés aux retraités.

De plus, la réforme conduirait à faire travailler tous les salariés plus longtemps et cela quel que soit le mode de calcul retenu, âge pivot de 64 ans ou nouvel allongement du nombre de trimestres cotisés. Le scandaleux système de la décote serait pérennisé et considérablement aggravé.

Si elle voyait le jour, cette réforme serait une catastrophe pour tous les salariés, tous les fonctionnaires, notamment pour les personnels de l'Éducation Nationale. Tout le monde y perdrait.

France Info avance, en effet, une perte sèche de 478 €/mois en moyenne pour un enseignant, ce qui n'a pas été démenti par le ministre. C'est la logique de la réforme. Ainsi, ce projet prévoit de calculer le montant des pensions sur la base des rémunérations de toute la carrière et non plus des 6 derniers mois (qui sont les plus avantageux) et non plus uniquement sur la base des salaires mais en y intégrant les primes perçues (que la grande majorité de PE ne touchent pas ou très peu).

Pour les fonctionnaires que sont les personnels de l'Éducation Nationale, la première perte financière considérable : pour un professeur des écoles sans enfant à la carrière complète atteignant le 6ème échelon de la hors classe, on verrait une diminution du montant de la pension de 1032 €. Inadmissible !

Le SNUDI-FO 63 participera à la manifestation nationale organisée par la confédération FO le samedi 21 septembre à Paris pour lancer la résistance contre ce projet Delevoye.

Cette réforme inacceptable vient s'ajouter aux mauvais coups qui pleuvent déjà sur les salariés et notamment les enseignants. La rentrée scolaire est en effet marquée par l'application de la loi Blanquer, publiée le 28 juillet malgré la résistance des personnels l'année dernière et dont le SNUDI-FO continue d'exiger l'abrogation.

Par ailleurs, quelques jours avant la rentrée scolaire, le ministre Blanquer s'est répandu sur les ondes et les écrans en annonçant, qu'en 2020, les professeurs engrangeront 300 € bruts d'augmentation « en moyenne ». Ce qui reviendrait à 25 € bruts par mois, soit 12 € nets, toujours en moyenne. Mais le ministre a oublié d'expliquer qu'il s'agit en fait d'un effet retard du protocole PPCR, protocole dont la

mise en œuvre avait été suspendue pendant une année. Or, la pseudo-revalorisation PPCR repose sur deux leviers : l'augmentation de quelques points attribués à certains échelons de la carrière d'une part et d'autre part, la création, d'un nouveau grade, la classe exceptionnelle qui concerne une minorité de collègues. Pour résumer : il n'y en aura pas pour tout le monde et tout était déjà prévu et budgété. C'est à ce même protocole dont le ministre Blanquer popularise les miettes, que les fonctionnaires doivent la pérennisation du blocage du point d'indice, bloqué depuis 10 ans. Les personnels de l'Education Nationale lui doivent aussi la généralisation des « entretiens de carrière » instituant l'arbitraire dans les évolutions de carrière et les rémunérations.

Le SNUDI FO 63, avec la FNEC FP-FO et la fédération générale des fonctionnaires Force Ouvrière, revendique 18% d'augmentation de la valeur du point d'indice.

Enfin, en ce qui concerne les prérogatives des CAPD, le SNUDI FO n'accepte pas la loi de transformation de la fonction publique publiée cet été qui livre les personnels à l'arbitraire pour la gestion de leur carrière (mouvement, promotions). Les nouvelles règles du mouvement imposées par le ministère ont montré leurs effets néfastes cette année, plaçant des collègues dans des situations difficiles, les obligeant à procéder à des recours individuels. Ce n'est qu'un avant gout de ce que deviendra le droit à mutation des personnels lorsque les représentants ne pourront plus contrôler les affectations.

Force Ouvrière invite les personnels à se réunir pour établir les revendications et discuter des moyens pour les faire aboutir.

Merci de votre écoute.